



FACULTE DE GENIE ELECTRIQUE
CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA FACULTE

**PV de la sixième réunion extraordinaire du CSF en date
du 23 Mars 2023**



L'an deux mille-vingt-trois, le 23 du mois de Mars à 14h00, s'est tenue la **sixième réunion extraordinaire** du conseil scientifique de la faculté, à la salle de réunion de la Faculté de Génie Électrique.

N°	Noms et prénoms	Qualité	
1	Pr. MILOUA Farid	Président, Représentant des Enseignants de rang magistral	P
2	Pr. HADJERI Samir	Doyen de la faculté	P
3	Pr. KHATIR Mohamed	Vice doyen chargé des études et des questions liées aux étudiants	P
4	Dr. Kacha Arslane Hatem	Vice-Doyen Chargé de la Post-Graduation de la Recherche Scientifique et des Relations Extérieures	P
5	Pr. MAHDJOUB Zoubir	Chef du département, ELN	P
6	Dr. TOLBI Bilal	Chef du département, AUT	P
7	Mr. SEKKAL Sidi Mohamed	Chef du département, TLC	P
8	Dr. JBILOU Mokhtaria	Chef du département, TLC	P
9	Dr. TALBI Abbassia	Président du CSD, ELN	P
10	Pr. BENADAUD Abdelber	Président du CSD, ELT	P
11	Pr. ELAHMAR Sid Ahmed	Président du CSD, TLC	P
12	Pr. HAMDAOUI Habib	Président du CSD, AUT	P
13	Pr. CHELLALI Mohammed	Représentant des Enseignants de rang magistral, ELN	P
14	Pr. ANANI Machou	Représentant des Enseignants de rang magistral, ELN	A
15	Dr. NASSOUR Kamel	Représentant des Enseignants de rang magistral, ELT	P
16	Dr. FASSI Benattou	Représentant des Enseignants de rang magistral, TLC	P
17	Dr. ADDAD Mouad	Représentant des Enseignants de rang magistral, TLC	P
18	Dr. ZATLA Hichem	Représentant des Enseignants de rang magistral, AUT	P
19	Dr. NOUAR FADILA Souad	Représentant des Enseignants de rang magistral, AUT	P
20	Mme. GHEZAL Fatiha	Représentants des Maîtres-assistants	A
21	Pr. ABID Hamza	Directeur du laboratoire « AML »	A
22	Pr. BENAMARA Zineb	Directrice du laboratoire « AMEL »	A
23	Pr. TALEB Nasreddine	Directeur du laboratoire « RCAM »	P
24	Pr. KHADRAOUI Mohmmmed	Directeur du laboratoire « LECM »	P
25	Pr. ABID Mohammed	Directeur du laboratoire « IRECOM »	A
26	Pr. BRAHAMI Mostéfa	Directeur du laboratoire « ICEPS »	P
27	Pr. TILMATINE Amar	Directeur du laboratoire « APELEC »	P
28	Pr. DJEBBARI Ali	Directeur du laboratoire « LTTNS »	P
29	Mme ZIADI Khadidja	Responsable de la bibliothèque	



FACULTÉ DE GÉNIE ÉLECTRIQUE
CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA FACULTÉ

Ordre du jour :

- Attribution des stages de perfectionnement à l'étranger.

✦ Attribution des stages de perfectionnement à l'étranger

Toutes les ambiguïtés ont été levées à savoir :

- ✓ A compter du dernier stage réalisé veut dire à compter du dernier stage attribué par le CSF ;
- ✓ Pour les commissions de modernisation, il s'agit de toutes les commissions qui ont travaillé dans la modernisation de l'université (BSN, Visibilité....).

Un délai de deux jours ouvrables va être accordé aux candidats pour compléter leurs dossiers par Email.

Le CSF reste ouvert jusqu'au Mardi 28/03/2023 à 11h00 pour finaliser le travail.

Mardi 28/03/2023 à 11h00

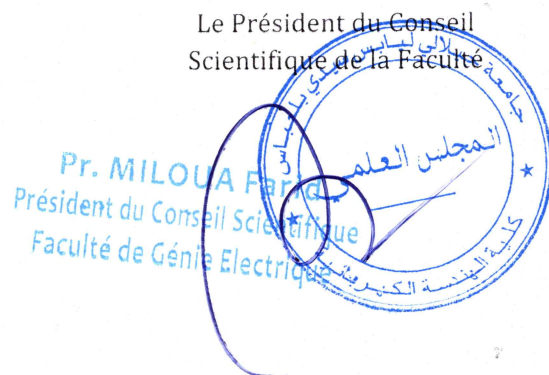
- Le CSF valide le classement des candidats des différentes catégories (Voir Annexe) ;
- Le nombre de bénéficiaires dépendra du budget alloué, notamment la billetterie ;
- Ceux qui ont été recruté entre 2016 et 2022, leur première année de recrutement en tant que stagiaire n'a pas été comptabilisée.

La séance fût levée le Mardi 28/03/2023 à 14h00

Le secrétaire de Séance, Vice doyen chargé
de la post-graduation, de la recherche scientifique et
des relations extérieures

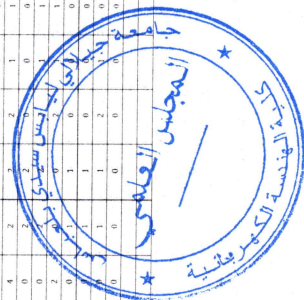


Le Président du Conseil
Scientifique de la Faculté



Séjour scientifique de haut niveau

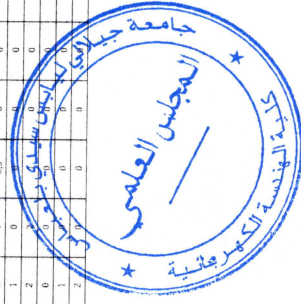
N°	Nom	Prénom	Année de recrutement	Dernier stage Académique	Non bénéficiaire	Plan de travail	Ouvrages édités	Brevet	Surcap	Publication Inter	Publication Nat	Communication Inter	Communication Nat	Chef de projet	Membre de projet	Responsabilité	Communication	Total
					Nombre	points	Nombre	points	Nombre	points	Nombre	points	Nombre	points	Nombre	Type	Out reach	Points
1	THUJANI	Se-dile	Avant 2016	2018	4	20	4	0	2	4	0	0	1	0,5	2	1	Non	0
2	ABEJOHIM	Sal Ahmed El Moudi	Avant 2016	2018	4	20	4	0	2	4	0	2	2	1	1	non	Non	0
3	BELLESPINA	YASSINE	Avant 2016	2019	3	15	4	0	1	2	4	1	2	1	1	Adjust	Non	0
4	FASSE	BENAFITOU	Avant 2016	2018	3	15	4	0	2	4	2	2	1	1	2	non	Non	0
5	NAASSOUR	Kamel	Avant 2016	2018	3	15	4	0	2	4	2	2	2	2	2	non	Non	0
6	THEBRI	Youssef	Avant 2016	2019	3	15	4	0	2	4	2	2	2	1	1	non	Non	0
7	NEBARCHI	SAID	Avant 2016	2019	3	15	4	0	2	4	2	2	2	1	1	non	Non	0
8	GHARIB	HEAD	Avant 2016	2019	4	20	4	0	2	4	2	2	2	1	2	non	Non	0
9	REZOUIG	MOHAMMED	2016	2018	4	20	4	0	2	4	2	2	2	1	1	non	Non	0
10	BEUTANAMA	MOHAMMED	Avant 2016	2018	4	20	4	0	2	4	2	2	2	1	1	non	Non	0
11	SKEREN	Salha	Avant 2016	2018	4	20	4	0	2	4	2	2	2	1	1	non	Non	0
12	RENDJOU	Salha	Avant 2016	2019	4	20	4	0	2	4	2	2	2	1	1	non	Non	0
13	RENDJOU	Salha	Avant 2016	2018	4	20	4	0	2	4	2	2	2	1	1	non	Non	0
14	TOUR	Mustapha	2017	2018	2	10	4	0	2	4	2	2	2	1	1	non	Non	0
15	MELOUJI	Houssni	Avant 2016	2019	2	10	4	0	2	4	2	2	2	1	1	non	Non	0
16	NGUAR	Fadil Souad	Avant 2016	2019	2	10	4	0	2	4	2	2	2	1	1	non	Non	0
17	RENDJOU	Amma	Avant 2016	2019	2	10	4	0	2	4	2	2	2	1	1	non	Non	0
18	RENDJOU	Mohammed Salhi	Avant 2016	2019	2	10	4	0	2	4	2	2	2	1	1	non	Non	0
19	RENDJOU	SARBA	2018	2022	1	5	4	0	2	4	2	2	2	1	1	non	Non	0
20	MASSOUME	Aymane Hatem	2018	2022	1	5	4	0	2	4	2	2	2	1	1	non	Non	0
21	KACHIA	Chahraz	2018	2022	1	5	4	0	2	4	2	2	2	1	1	non	Non	0
22	KANDJOU	Souk	2018	2022	1	5	4	0	2	4	2	2	2	1	1	non	Non	0
23	HANAFI	MOHAMMED ABDELDALE	2018	2022	1	5	4	0	2	4	2	2	2	1	1	non	Non	0
24	THEBAF	Omar	2022	2022	1	5	4	0	2	4	2	2	2	1	1	non	Non	0
25	FEZAZI		2022	2022	1	5	4	0	2	4	2	2	2	1	1	non	Non	0
																		0



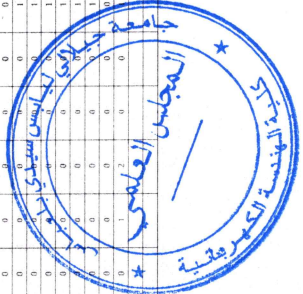
Séjour scientifique de haut niveau

MCB

N°	Nom	Prénom	Dernier stage		Non bénéfice		Plan de travail		Ouvrages édités		Brevet		Startup		Publication Inter		Publication Nat		Communication Inter		Communication Nat		Chef de projet		Responsabilité		Commission		Total		
			Année	Revalidation	Nombre	points	Nombre	points	Nombre	points	Nombre	points	Nombre	points	Nombre	points	Nombre	points	Nombre	points	Nombre	points	Nombre	points	Type	Points	Oui/Non	Points			
1	MAAMAR	Mohamed	Janv	/	5	25	4	0	0	0	0	0	2	4	2	6	0	0	2	1	0,5	0	0	0	1	0,5	non	0	non	0	42
2	ALALI	Ahmed	Janv	/	2	5	4	0	0	0	0	0	2	4	2	6	2	4	2	2	1	0,5	0	2	1	non	0	non	0	30	
3	GHARAB	MAN	Janv	/	2	10	4	0	0	0	0	0	1	2	2	6	0	0	2	0	0	0	0	1	0,5	Adjoint	1	oui	3	28,5	
4	ZINASSI	Mourad	2017	oui	3	15	4	0	0	0	0	0	2	4	0	0	0	0	2	1	0,5	0	0	0	0	0	non	0	non	0	25,5
5	MAZARI	Sahib	2019	oui	2	10	4	0	0	0	0	0	2	4	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0,5	non	0	non	0	19,5
6	KEKA	Wafa	Janv	/	1	5	4	0	0	0	0	0	0	0	0	2	6	0	0	2	2	0,5	0	0	1	0,5	non	0	non	0	18,5
7	SEMANE	Ahmed-Elmer	Janv	/	2	10	4	0	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	non	0	non	0	16
8	REHMANI	REHMANI	2019	oui	1	5	4	0	0	0	0	0	0	0	1	3	0	0	1	1	0	0	0	2	1	Adjoint	1	non	0	0	15
9	YAH	Ahmed/Hikem	Janv	/	1	5	4	0	0	0	0	0	0	0	1	3	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0	Adjoint	1	non	0	15



N°	Nom	Prenom	MA - DNS	Dernier stage	Année d'inscription (2022/2023)	Années d'inscription	Non-bénéficiaire (0-4-2)	Plan de travail	Ouvrages édités	Brevet	Startup	Publication Iner	Publication Nat	Communication Iner	Communication Nat	Membre de projet	Responsabilité	Commission 6 points	Total	Destination
1	MOULIA	Sahar	DNS	Janvair	20	5	20	2	4	0	0	0	1	2	1	0	0	0	46	Mar
2	ZFAGH	Nou El Foula	DNS	Janvair	20	4	20	2	4	0	0	0	0	1	2	2	0	0	42	Préfecture
3	GRABA	Abdelmajid gersoum	MAA	Janvair	20	6	20	6	4	0	0	1	4	0	0	0	0	0	40	Royaume-Uni
4	TOUBA	Hassane Maroum	DNS	Janvair	20	4	20	2	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38	Tunisie
5	KAROUR	Hadj Barakat	DNS	Janvair	20	4	20	2	4	0	0	0	0	0	2	2	1	0	36	France
6	ZEDJANI	Mouhammad	DNS	Janvair	20	5	20	2	4	0	0	0	0	0	2	2	1	0	36	France
7	BAGDAJUT	AMINA	DNS	Janvair	20	4	20	2	4	0	0	0	0	0	1	2	2	0	36	Emirats Arabes Unis
8	DELLJANI	Meryem Romelissa	DNS	Janvair	20	4	20	2	4	0	0	0	0	0	1	2	2	0	36	Tunisie
9	ZITANI	ICKAM	DNS	Janvair	20	4	20	2	4	0	0	0	0	0	2	2	1	0	34	France
10	BOUBA	Nou El Foula	DNS	Janvair	20	4	20	2	4	0	0	0	0	0	1	2	0	0	34	France
11	BEREGHJI BERABHA	Nella	DNS	Janvair	20	4	20	2	4	0	0	0	0	0	0	0	1	2	32	France
12	LACED	Yassine	DNS	Janvair	20	2	20	2	4	0	0	0	0	0	1	2	0	0	32	TUNISIE
13	CHENNA	Samir	DNS	Janvair	20	2	20	2	4	0	0	0	0	0	1	2	0	0	32	France
14	GRANED	Yassine	DNS	Janvair	20	2	20	2	4	0	0	0	0	0	1	2	0	0	32	France
15	HENNIH	Mouhammad SAMI	DNS	Janvair	20	4	20	2	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30	France
16	ZARA	Mouhammad Choukri	DNS	Janvair	20	4	20	2	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30	France
17	ABRAS	Mouhammad	DNS	Janvair	20	2	20	2	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30	France
18	DELLAM	Amira	DNS	Janvair	20	2	20	2	4	0	0	0	0	0	0	1	2	0	30	USA
19	KEBALI	BMA	DNS	Janvair	20	2	20	2	4	0	0	0	0	0	0	1	2	0	30	Tunisie
20	KEDICHE	Amal	DNS	Janvair	20	2	20	2	4	0	0	0	0	0	0	1	2	0	30	France
21	MIGHANHI	Ascha	DNS	Janvair	20	2	20	2	4	0	0	0	0	0	0	1	2	0	30	Abu Dhabi, UAE
22	OGHTER	Norhan	DNS	Janvair	20	2	20	2	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30	France
23	NDHI	Nourance Rague	MAA	2019	0	6	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	France
24	IKEN KALLU	MAA	2019	0	0	3	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	France
25	KALLU KLOUTRA	MAA	2019	0	0	3	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	SOULAMA	Naila	DNS	Janvair	20	2	20	2	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0



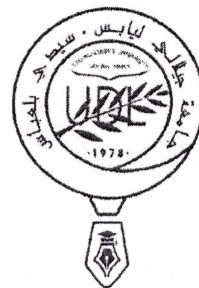
Annexe du PV du CSF extraordinaire N°06 du 23 Mars 2023	
Stage de perfectionnement de courte durée	MAA - DNS

N°	Nom	Prénom	Date de recrutement	Note d'ancienneté "Nombre d'années" [03 - 09] = 1pt [09 - 15] = 2pts [15 - 21] = 3pts [21 - 27] = 4pts [27 - 32] = 5pts	Dernier diplôme universitaire obtenu	Note de diplôme 3/4/5pts DEUA = 3pts Licence = 4pts Ingénieur = 5pts Master = 5pts	Jamais bénéficié de stage = 10pts	Dernière année de stage (*)	Non bénéficié de stage l'année n-5 = 1pt	Non bénéficié de stage l'année n-4 = 1pt	Non bénéficié de stage l'année n-3 = 1pt	Non bénéficié de stage l'année n-2 = 1pt	Non bénéficié de stage l'année n-1 = 1pt	Sérieux et compétence 0 à 5pts	Esprit d'initiative 0 à 5pts	Rendement 0 à 5pts	Carrière professionnelle du fonctionnaire (fautes, sanctions...) 0 à 5pts	Participation aux projets de modernisation de l'université (0 à 5pts)	Total	
1	Mokrane	Naima	24/02/2015	1	Master	5	10	jamais	0	0	0	0	0	0	4	4	4	5	0	32
2	BOUCHIR	Aicha	10/03/2013	2	Master	5	10	jamais	0	0	0	0	0	0	4	4	4	4,5	0	31,5
3	Mansouri	Fawzia	01/11/2019	1	Master	5	10	jamais	0	0	0	0	0	0	4	4	4	4,5	0	31,5
4	MENDENKES	Hadjera	01/11/2019	1	Master	5	10	jamais	0	0	0	0	0	0	4	4	4	4,5	0	31,5
5	Bouaid	Maria	15/04/2001	4	Master	5	0	2019	1	0	1	0	0	1	5	5	5	5	0	28
6	Ogbi	Menouar	15/12/2007	3	Doctorat	5	0	2019	1	0	1	0	0	1	5	5	5	4,5	0	27,5
7	Merabtene	Fatima zohra	15/12/2007	3	Ingénieur	5	0	2018	0	0	0	0	1	1	5	5	5	4,5	0	26,5
8	Metahri	Miloud	15/12/2004	3	Master	5	0	2019	1	1	1	0	0	1	4	4	4	4,5	0	25,5
9	Sedira	Soumia	03/03/2017	1	Licence	4	0	2019	1	1	1	0	0	1	4	4	4	5	0	25
10	NEHARI	LARBI	01/07/2014	2	Master	5	0	2018	0	1	0	0	1	1	4	4	4	5	0	25
11	Chikr	Mohamed	01/07/2014	2	Ingénieur	5	0	2018	0	1	0	0	1	1	4	4	4	4,5	0	24,5
12	Merabtene	Samia	03/12/2005	3	Master	5	0	2018	0	0	0	0	1	1	4	4	4	4,5	0	23,5
13	Helal	Djalila	31/12/2013	2	Ingénieur	5	0	2018	0	0	0	0	1	1	4	4	4	4,5	0	21,5
14	Merabet Zellat	Habib	04/09/1994	diplôme	Ingénieur	5	0	2018	0	1	0	0	1	1	4	4	4	4,5	0	21,5
15	FILALI	Amel	20/10/2021	moins de 3ans															0	0



UNIVERSITE DJILLALI LIABES

Vice-Rectorat des Relations Extérieures, de
la Coopération de l'Animation de la
Communication & des Manifestations
Scientifiques



PROCES-VERBAL DES REUNIONS DE COORDINATION

du 29 décembre 2022 et du 18 janvier 2023

***Amendé lors des réunions du conseil de direction du 31 janvier 2023
et du 21 février 2023, puis lors de la réunion du Conseil Scientifique de
l'Université du 01 mars 2023***

L'an deux mille vingt deux et le vingt neuf du mois de décembre à 09h30 et l'an deux mille vingt trois et le dix huit du mois de janvier à 14h30, se sont tenues au siège du rectorat deux réunions de coordination regroupant les doyens de facultés et le vice-recteur des relations extérieures et de la coopération.

Ordre du jour :

- Modalités de mise en œuvre du programme de mobilité de courte durée et de perfectionnement à l'étranger(exercice budgétaire 2023)
- Divers

Etaient présents le 29/12/2022:

- KADOUN Abd-Ed-Daim, Vice-recteur des Relation Extérieures
- HADJERI Samir, Doyen de la Faculté de Génie Electrique
- BOUKHOULDA Farouk Benallel, Doyen de la Faculté de Technologie
- ZAOUI Ali, Doyen de la Faculté des Sciences Exactes
- AGAG Kada, Doyen de la Faculté de Droit et Sciences Politiques
- BOUZIDI Mohamed Ali, Doyen de la Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie
- KARADJI Mustapha, Doyen de la Faculté de Droit et Sciences Politiques
- BELKORISSAT Rachid, Vice-Doyen de la Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et Sciences de Gestion

Etaient présents le 18/01/2023:

- KADOUN Abd-Ed-Daim, Vice-recteur des Relation Extérieures
- HADJERI Samir, Doyen de la Faculté de Génie Electrique
- BOUKHOULDA Farouk Benallel, Doyen de la Faculté de Technologie
- ZAOUI Ali, Doyen de la Faculté des Sciences Exactes
- AGAG Kada, Doyen de la Faculté de Droit et Sciences Politiques
- BOUZIDI Mohamed Ali, Doyen de la Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie
- DJEMIL Abdeldjalil, Doyen de la Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et Sciences de Gestion
- MERBOUH Mohammed Amine, Doyen de la faculté de Médecine

Préambule

- Il est rappelé qu'à compter de l'exercice budgétaire 2022, les modalités d'attribution des mobilités de formation et de perfectionnement de courte durée à l'étranger, s'appuient sur l'Arrêté N° 1349 du 04 octobre 2022.
- A toutes fins utiles, les textes réglementaires essentiels régissant la formation et le perfectionnement de courte durée à l'étranger, sont listés ci-après :

- o Arrêté N° 1349 du 04 octobre 2022 fixant les critères de sélection et d'admissibilité au programme de mobilité de courte durée et de perfectionnement à l'étranger
- o Décret présidentiel N° 14-196 du 6 juillet 2014 portant organisation et gestion de la formation et du perfectionnement à l'étranger.
- o Arrêté interministériel du 17 mai 2004 déterminant le montant de l'indemnité convertible relative à la formation et au perfectionnement de durée égale ou inférieure à six mois effectués à l'étranger + Arrêté interministériel du 25 décembre 2011 modifiant l'arrêté interministériel du 17 mai 2004

- Pour rappel, dans tous les cas, les mobilités sont accompagnées d'un titre de transport.
- Remarque sur la durée de la mobilité : La durée effective du séjour ne doit, en aucun, cas être inférieure ou supérieure à la durée octroyée. Le cas échéant, le bénéficiaire devra rembourser les frais correspondants aux journées non effectuées ou justifier les journées excédentaires passées à l'étranger. Cette mention devra être portée sur la décision de stage.
- Les participations aux manifestations scientifiques peuvent être accordées à des bénéficiaires d'autres types de mobilité relevant du programme de la même année budgétaire (stages ou SSHN). Cependant, la priorité est accordée aux non bénéficiaires de ces mobilités.

I. Programme de formation de l'année budgétaire 2023

I.1. Plateforme de candidature

- Un modèle sera envoyé aux facultés afin qu'elles confectionnent leurs plateformes de dépôt des candidatures.
- Les dates d'ouverture et de clôture des plateformes seront communiquées par le rectorat
- Après la date de fermeture, et affichage des listes sur les sites web des facultés ou autres moyens, un délai de recours de 3 jours ouvrables sera accordé aux demandeurs de mobilité.
- Le budget des facultés dédié au programme de formation sera calculé au prorata de l'effectif éligible par catégorie.

I.2. Imprimés de candidature

Les imprimés de candidatures ont été révisés et mis à jour. Ils sont annexés au présent PV.

I.3. Stage de perfectionnement de courte durée à l'étranger (SPCD)

I.3.1. Catégorie : personnel administratif et technique (ATS)

Critères d'éligibilité :

1. Avoir un diplôme universitaire

2. Avoir la catégorie 10 ou plus
3. Avoir au moins 3 années d'ancienneté entre la date de recrutement et la date fixée comme dernier délai pour le dépôt des dossiers.

Critères de classement :

- Les candidats éligibles sont alors classés selon la grille d'évaluation révisée, annexée au présent PV.

I.3.2. Catégorie : Doctorants salariés (MAA et MAB), doctorants non salariés (DNS), et résidents en sciences médicales

Critères de recevabilité :

Une inscription régulière à partir de la 2^{ème} inscription et jusqu'à la 6^{ème} année pour le doctorat classique, 5^{ème} année pour le doctorat de troisième cycle, 4^{ème} ou 5^{ème} année (selon la spécialité) pour le résident en sciences médicales.

Il est entendu que pour l'année de l'exercice budgétaire **n**, la 2^{ème} inscription est celle de l'année universitaire **(n-1)/n**

Critères de non-recevabilité :

1. Les doctorants non salariés ayant déposé un dossier de soutenance de leur thèse ;
2. Les doctorants ayant soutenu leurs thèses de doctorat et qui sont en instance de nomination, car ils ne sont plus doctorants et pas encore MCB;
3. Les enseignants MAB stagiaires ;
4. Les doctorants ayant bénéficié d'une formation résidentielle à l'étranger (PROFAS B+ ou PNE) ne peuvent bénéficier d'un stage de courte durée, ils sont dans l'obligation de soutenir leurs thèses dans les 10 mois qui suivent la fin de la formation.
5. Les doctorants inscrits en cotutelle de thèse dans le cadre des programmes de formation résidentielle à l'étranger (PROFAS B+ et PNE) ne peuvent bénéficier d'un stage de courte durée. Ils bénéficient déjà de séjours dans le cadre de la mobilité dans ces programmes.

Remarques

1. Les doctorants non salariés bénéficiaires d'un stage ne peuvent déposer le dossier de soutenance de leur thèse s'ils n'ont pas réalisé le stage. Le cas échéant, ils doivent rembourser les frais de stage et de billet d'avion. Dans une telle situation, la responsabilité du directeur de thèse est entièrement engagée.
2. Les étudiants membres de projets de coopération en cours (PHC Maghreb, PHC Tassili, Erasmus+ ou tout autre projet de coopération comportant des mobilités) ne sont pas prioritaires pour un stage de courte durée pour les années où le projet est en cours. Ils bénéficient déjà de séjours dans le cadre de la mobilité dans ces projets.

Critères de classement :

1. Situation et statut du doctorant ou du résident:

- Non bénéfice de stage : **20 pts**
- Nombre d'années d'inscription : **1 pt /an**
- Statut de doctorant : MAA : **6 pts**
MAB : **4 pts**
DNS : **2 pts**

2. Plan de travail- Objectifs de la mobilité :

Conformément à l'arrêté 1349 du 4 octobre 2022, et notamment son

4 pts pour :

- Utilisation expérimentale d'équipements de pointe ou de machines de haute performance, non disponibles sur le territoire national,
- Ou Simulation sur machine de haute performance,
- Ou travaux d'expertise,
- Ou travaux expérimentaux avec acquisition d'échantillons et utilisation de matériaux difficiles à trouver en Algérie,
- Ou travaux dans les domaines innovants en sciences humaines et sociales, qui sont peu ou pas couverts en Algérie.

3. Production scientifique en relation avec le sujet de thèse, soumise et publiée au cours de la préparation du doctorat, à compter du dernier stage réalisé (toute production scientifique ne peut être comptabilisée qu'une seule fois):

- Ouvrage universitaire édité au nom de l'université de Sidi Bel-Abbès: **10 pts** (max 2)
- Brevet d'invention au nom de l'université de Sidi Bel-Abbès (attestation INAPI): **6 pts** (max 2)
- Participation à un PFE-Startup : **4pts** (max 2 PFE)
- Publication internationale figurant dans la base de données de la DGRSDT et affiliée à l'université de Sidi Bel-Abbès) : **6 pts** (max 2)
- Publication nationale figurant dans la base de données de la DGRSDT et affiliée à l'université de Sidi Bel-Abbès: **4 pts** (max 2)
- Communication internationale affiliée à l'université de Sidi Bel-Abbès : **2 pts** (max 2)
- Communication nationale affiliée à l'université de Sidi Bel-Abbès: **1 pt** (max 2)
- Membre d'un projet de recherche agréé **2 pts** (max 2)

4. Responsabilité administrative dans l'année universitaire en cours:

- Vice-doyen : **5 pts**
- Chef de département : **4pts**
- Chef de département-adjoint : **3pts**

5. Participation aux différentes commissions de modernisation de l'université, dûment justifiée : 6pts

I.4. Séjour Scientifique de Haut Niveau de courte durée (SSHN)

Catégorie :Professeurs, MCA, MCB

1. Le bénéfice pour chaque corps (Pr, MCA, MCB) se fera au prorata des effectifs demandeurs de ces corps.
2. **Notation pour non bénéfice durant les années antérieures:**
Pour chaque corps (Pr, MCA, MCB) une note est attribuée par rapport au non bénéfice de SSHN au cours des 5 dernières années budgétisées précédant l'année budgétaire n: **5 pts** par année **budgétisée**, jusqu'à l'année (n-5) (maximum 25 pts).

4 pts pour :

- Utilisation expérimentale d'équipements de pointe ou de machines de haute performance, non disponibles sur le territoire national,
- Ou Simulation sur machine de haute performance,
- Ou travaux d'expertise,
- Ou travaux expérimentaux avec acquisition d'échantillons et utilisation de matériaux difficiles à trouver en Algérie,
- Ou travaux dans les domaines innovants en sciences humaines et sociales, qui sont peu ou pas couverts en Algérie.

4. Production scientifique à compter du dernier stage réalisé (toute production scientifique ne peut être comptabilisée qu'une seule fois):

- Ouvrage universitaire édité au nom de l'université de Sidi Bel-Abbès: **5 pts** (max 2)
- Brevet d'invention au nom de l'université de Sidi Bel-Abbès (attestation INAPI): **3 pts** (max 2)
- Participation à un PFE-Startup : **2 pts** (max 2 PFE)
- Publication internationale figurant dans la base de données de la DGRSDT et affiliée à l'université de Sidi Bel-Abbès : **3 pts** (max 2)
- Publication nationale figurant dans la base de données de la DGRSDT et affiliée à l'université de Sidi Bel-Abbès: **2 pts** (max 2)
- Communication internationale affiliée à l'université de Sidi Bel-Abbès : **1 pt** (max 2)
- Communication nationale affiliée à l'université de Sidi Bel-Abbès: **0,5 pt** (max 2)
- Chef d'un projet de recherche agréé **1 pt** (max 2)
- Membre d'un projet de recherche agréé **0,5 pt** (max 2)

5. Responsabilité administrative dans l'année universitaire en cours:

- Vice-doyen : **3 pts**
- Chef de département : **2pts**
- Chef de département-adjoint : **1pt**

6. Participation aux différentes commissions de modernisation de l'université, dûment justifiée : 3 pts

7. Critères pour départager les candidats en cas d'égalité

7.1. En cas d'égalité dans le classement sur les critères précédents, le classement s'effectue, en plus, selon la date de passage de grade dans la même catégorie.

7.2. En cas d'égalité, même encore avec le critère 7.1, il doit être tenu compte de la date de recrutement dans l'enseignement supérieur.

II. Divers

II.1. Programme de formation de l'année budgétaire 2019

- Conformément à la note ministérielle N°1365 du 13/09/2022, les facultés sont priées de fixer un échéancier pour le personnel n'ayant pas effectué ces mobilités, et d'étaler la programmation de ces

effectuée avant le 15 juillet 2023. Le cas échéant, le bénéficiaire sera tenu de rembourser l'allocation perçue.

- Les changements de destination de la mobilité dans la même zone peuvent être acceptés, sur demande dûment motivée et après avis du conseil scientifique.

II.2. Programme de formation de l'année budgétaire 2022

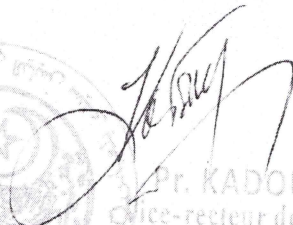
- Les facultés et le rectorat doivent rappeler aux bénéficiaires que le dossier justificatif de réalisation de la mobilité est à déposer dans les 15 jours suivant le retour de l'étranger.
- Il est également rappelé que pour les stages de perfectionnement de courte durée (enseignants-doctorants, doctorants non salariés, résidents en médecine, et personnel administratif et technique), la mobilité n'est pas validée si le rapport de stage n'est pas signé par l'établissement d'accueil. Dans ce cas, la mobilité sera considérée comme n'ayant pas été effectuée, et le bénéficiaire devra rembourser l'allocation perçue et le billet d'avion.

Remarque : Ce rappel est également valable pour tous les stages des exercices budgétaires précédents.

Fait à Sidi Bel Abbès, le 01/03/2023

Le Vice-recteur des Relations Extérieures




Pr. KADOUN Abd-Ed-Daim
Vice-recteur des Relations Extérieures
de la Coopération, de l'Animation et la
Communication, et des Manifestations
Scientifiques